

16 février 2023



# Utilisation des pertes des sociétés



**BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET  
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER**

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Ce rapport analyse l'utilisation, de 2000 à 2020, des pertes nettes d'exploitation et des pertes en capital par les sociétés canadiennes de différents secteurs de l'économie.

Analyste principal :  
Eskandar Elmarzougui, analyste principal

Ce rapport a été préparé sous la supervision de :  
Kristina Grinshpoon, directrice par intérim

Marie-Eve Hamel Laberge, Martine Perreault et Rémy Vanherweghem ont contribué à la préparation du rapport pour publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez nous joindre à l'adresse [dpb-pbo@parl.gc.ca](mailto:dpb-pbo@parl.gc.ca).

Yves Giroux  
Directeur parlementaire du budget

RP-2223-022-S\_f

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2022

# Table des matières

---

<b>Résumé</b>	1
<b>1. Introduction</b>	3
<b>2. Pertes des sociétés</b>	5
<b>3. Reports rétrospectifs de pertes</b>	7
<b>4. Reports prospectifs de pertes</b>	10
4.1    Dédutions pour reports prospectifs de pertes	12
4.2    Pertes reportées prospectivement et non utilisées au cours d'une année donnée	18
<b>5. Stock de pertes reportées prospectivement</b>	20
<b>Annexe A : Données et méthodologie</b>	23
A.1    Utilisation des pertes des sociétés	24
A.2    Nombre d'années nécessaires pour utiliser les pertes reportées prospectivement	25
<b>Notes</b>	27

# Résumé

---

En matière de planification financière, les recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) font partie des catégories de recettes budgétaires les plus difficiles et les plus compliquées à prévoir. L'une des raisons en est qu'il faut prévoir les profits des différentes sociétés, ainsi que leurs pertes passées et futures potentielles et la déductibilité de ces pertes.

Dans ce rapport, nous analysons les pertes des sociétés et l'utilisation qu'elles en ont faite de 2000 à 2020 dans différents secteurs de l'économie. Plus précisément, nous nous concentrons sur l'utilisation des pertes d'exploitation nettes (autres qu'en capital) et des pertes en capital, qui représentent, en moyenne, plus de 95 % des pertes totales subies par les sociétés.

## Principaux constats

- Les demandes de remboursements d'impôt découlant de reports rétroactifs de pertes et de déductions pour reports prospectifs de pertes ont, en moyenne, réduit l'IRS de 8 milliards de dollars, soit 21,6 %, par année. Cela correspond à des remboursements d'impôt de 2,7 milliards de dollars et à des déductions de 5,3 milliards de dollars sur une base annuelle.
- Pendant les ralentissements économiques, les sociétés ont utilisé davantage les reports rétroactifs de pertes, car leur besoin en liquidités a augmenté, alors que leur accès à des liquidités était limité. Cela dit, les déductions pour reports prospectifs de pertes ont diminué pendant ces périodes, car les revenus des entreprises ont baissé, ce qui a limité leur capacité à demander ces déductions.
  - Nous estimons qu'en 2008, les remboursements d'impôt découlant des reports rétroactifs de pertes s'élevaient à 6,8 milliards de dollars et les déductions pour reports prospectifs de pertes, à 4,9 milliards de dollars, ce qui a réduit collectivement l'IRS de 37,4 %.
- À des fins de planification financière, cela montre combien il est important de tenir compte du nombre de pertes qui pourraient être subies pendant les ralentissements économiques et du remboursement de l'IRS qui pourrait découler de leur report rétroactif.
- La plupart des entreprises reportent leurs pertes à des années ultérieures parce qu'elles ne sont pas en mesure de générer un revenu imposable suffisant pour les utiliser. Ainsi, le stock de pertes reportées prospectivement ne cesse d'augmenter, surtout pendant des ralentissements économiques.

- Du point de vue de la planification financière, le stock de pertes reportées prospectivement représente un risque financier, car les sociétés rentables peuvent utiliser une partie, voire la totalité, de leurs pertes accumulées pour réduire l'impôt payable au cours de l'année en question.
  - Compte tenu de l'expérience passée, 12,3 milliards de dollars du stock actuel de pertes inutilisées pourraient être utilisés à titre de déductions au cours d'une année donnée, ce qui réduirait annuellement les recettes de l'IRS de 1,7 milliard de dollars de plus, soit 2,1 % de nos projections des recettes de l'IRS d'octobre 2022.
- L'utilisation effective des pertes varie selon les secteurs, certains prenant plus de temps pour utiliser leurs pertes et reportant des stocks de pertes plus importants. Cela pourrait influencer sur la réactivité des secteurs aux nouvelles mesures de politique fiscale.

# 1. Introduction

---

En matière de la planification financière, les recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) font partie des catégories de recettes budgétaires les plus difficiles et les plus compliquées à prévoir. L'une des raisons en est qu'il faut prévoir les profits des différentes sociétés, tout en tenant compte des pertes fiscales qu'elles subissent et de l'utilisation qu'elles en font<sup>1</sup>.

L'analyse des pertes subies par les sociétés et du moment où elles les utilisent pourrait améliorer l'exactitude des prévisions liées aux recettes de l'IRS, ainsi que notre compréhension des répercussions qu'ont les ralentissements économiques sur l'utilisation des pertes<sup>2</sup>. En outre, une telle analyse pourrait aider dans l'évaluation du coût des mesures proposées en matière d'IRS<sup>3</sup>.

Ce rapport analyse les pertes des sociétés et l'utilisation qu'elles en ont faite de 2000 à 2020. Il se concentre plus particulièrement sur l'utilisation des pertes d'exploitation nettes (autres qu'en capital) et des pertes en capital qui représentent, en moyenne, plus de 95 % des pertes totales subies par les sociétés<sup>4</sup>.

Les pertes d'exploitation nettes surviennent lorsque les dépenses d'une société sont supérieures à ses revenus, tandis que les pertes en capital surviennent lorsqu'une société vend un actif à un prix inférieur à la valeur résiduelle de son amortissement.

Dans le cadre de leur régime d'imposition, les sociétés peuvent reporter rétrospectivement leurs pertes d'exploitation nettes et leurs pertes en capital sur les trois années précédentes afin d'obtenir un remboursement immédiat de l'impôt payé et/ou reporter leurs pertes d'exploitation nettes sur 20 ans et leurs pertes en capital indéfiniment afin de potentiellement réduire l'impôt qu'elles devront payer par la suite<sup>5</sup>. Dans les deux cas, la perte (reportée rétrospectivement ou prospectivement) réduit le revenu imposable au cours de l'année financière applicable.

Du point de vue du gouvernement, les répercussions de ces reports sur les recettes de l'IRS sont, en général, égales au montant de la perte (reportée rétrospectivement ou prospectivement) multiplié par le taux effectif de l'IRS.

Du point de vue de l'entreprise, le report rétrospectif d'une perte est plus avantageux que son report prospectif. Premièrement, le report rétrospectif d'une perte entraîne une diminution immédiate de l'IRS à payer. Deuxièmement, la valeur d'une perte reportée à des années ultérieures diminue avec le temps compte tenu de la valeur temporelle de l'argent.

Cela dit, le montant de la perte reportée rétrospectivement est limité par le revenu net réalisé par l'entreprise au cours de la période de trois ans sur laquelle elle peut appliquer la perte. C'est pourquoi les entreprises reportent généralement une partie importante de leurs pertes à des années ultérieures.

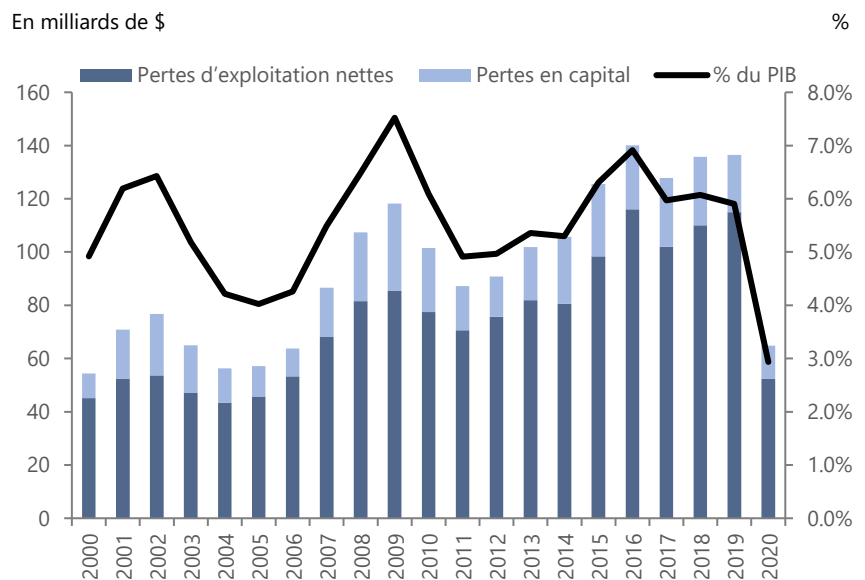
La section suivante passe brièvement en revue les pertes des sociétés de 2000 à 2020. Elle est suivie d'une analyse des pertes que ces sociétés ont reportées rétrospectivement, puis de celles qu'elles ont reportées à des années ultérieures. Le rapport se termine par l'examen de l'évolution du stock de pertes reportées prospectivement par les sociétés.

## 2. Pertes des sociétés

Chaque année, environ un tiers des entreprises déclarent des pertes d'exploitation nettes ou des pertes en capital. De 2000 à 2019, le nombre d'entreprises ayant subi des pertes annuelles est passé de 502 000 à 802 000, soit une augmentation de 2,5 % par année en moyenne, ce qui correspond grosso modo à l'augmentation du nombre d'entreprises dans l'économie.

Au cours de la même période, les pertes d'exploitation nettes et les pertes en capital combinées sont passées de 54,4 à 136,5 milliards de dollars, soit une augmentation de 5 % par année, en moyenne. Cette croissance correspond à l'augmentation du nombre d'entreprises ayant subi des pertes et à l'inflation (figure 2-1).

Figure 2-1 Pertes d'exploitation nettes et pertes en capital des sociétés



Sources : Agence du revenu du Canada, Statistique Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Notes : Les données sont exprimées en exercices. Par exemple, 2019 correspond à l'année financière d'une société s'étant terminée entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020.

Les pertes pour 2020 sont calculées au prorata en raison de données incomplètes. Près de la moitié des sociétés avaient produit leur déclaration de revenus à la date à laquelle nous avons créé la base de données.

Tant les pertes d'exploitation nettes que les pertes en capital ont augmenté pendant les ralentissements économiques. Par exemple, en moyenne, à la fin de la bulle Internet, de la crise financière mondiale et du choc pétrolier de 2015-2016, les pertes avaient augmenté de plus de 30 % par rapport aux périodes de non-récession et elles représentaient une part plus importante de l'économie. Le ratio des pertes au PIB a culminé, en moyenne, à 7,0 % en



2002, 2009 et 2016. Après ces ralentissements économiques, les pertes en proportion de l'économie ont peu à peu diminué.

Le ralentissement causé par la COVID-19 en 2020 est peut-être l'exception à la règle. Selon des données préliminaires, les pertes d'exploitation nettes et les pertes en capital ont été nettement inférieures, en 2020, à celles des années précédentes<sup>6</sup>. Étant donné que le PIB nominal (annuel) a presque diminué autant en 2020 que pendant la crise financière mondiale (4,5 % contre 5,2 %), les pertes moins importantes subies en 2020 peuvent s'expliquer par les divers programmes d'aide offerts par le gouvernement pendant la pandémie.

D'un point de vue sectoriel, de 2000 à 2020, c'est le secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz, suivi des secteurs de la gestion, de la finance et de la fabrication qui ont subi la majorité des pertes, soit 58,3 % des pertes totales, alors qu'ils ne comptaient que pour 26,2 % de l'économie (tableau 2-1).

Tableau 2-1 Pertes des sociétés par secteur, de 2000 à 2020

	% des pertes	% du PIB
<b>Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz</b>	16,0 %	6,7 %
<b>Gestion de sociétés et d'entreprises</b>	14,4 %	0,6 %
<b>Finance et assurances</b>	14,3 %	6,5 %
<b>Fabrication</b>	13,6 %	12,4 %
<b>Autres</b>	41,7 %	73,8 %

Sources : Agence du revenu du Canada, Statistique Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Les pourcentages de pertes ont été calculés en fonction du total des pertes d'exploitation nettes et des pertes en capital.

### 3. Reports rétrospectifs de pertes

---

De 2000 à 2020 et en moyenne, les sociétés ont reporté rétrospectivement, aux fins du calcul de l'impôt sur le revenu, 17,7 % de leurs pertes d'exploitation nettes aux trois années d'imposition précédentes<sup>7</sup>. Cela correspond à un report rétrospectif moyen de 13,1 milliards de dollars par année. Par ailleurs, elles ont reporté rétrospectivement 11,8 % de leurs pertes en capital aux trois années d'imposition précédentes, ce qui correspond à un report rétrospectif moyen de 2,3 milliards de dollars (figure 3-1).

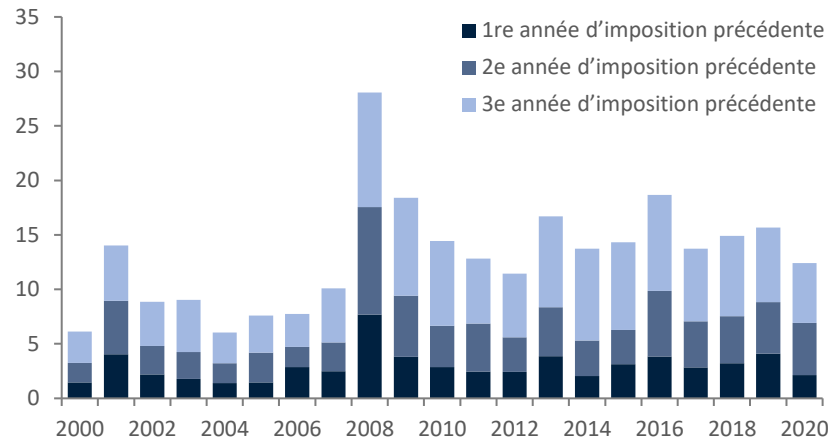
Nous estimons qu'au total, les reports rétrospectifs de pertes d'exploitation nettes et de pertes en capital ont entraîné des réductions moyennes de l'IRS de 2,7 milliards de dollars par année, ce qui représente 7,2 % des recettes de l'IRS<sup>8</sup>.

Pendant les ralentissements économiques, les sociétés ont utilisé davantage les reports rétrospectifs de pertes, car leur besoin en liquidités a augmenté, alors que leur accès à des liquidités était limité. Au cours des trois derniers ralentissements (la bulle Internet, la crise financière mondiale et la pandémie de COVID-19), la part des pertes d'exploitation nettes reportées rétrospectivement était nettement supérieure à la moyenne de 17,7 % enregistrée pendant la période allant de 2000 à 2020<sup>9</sup>.

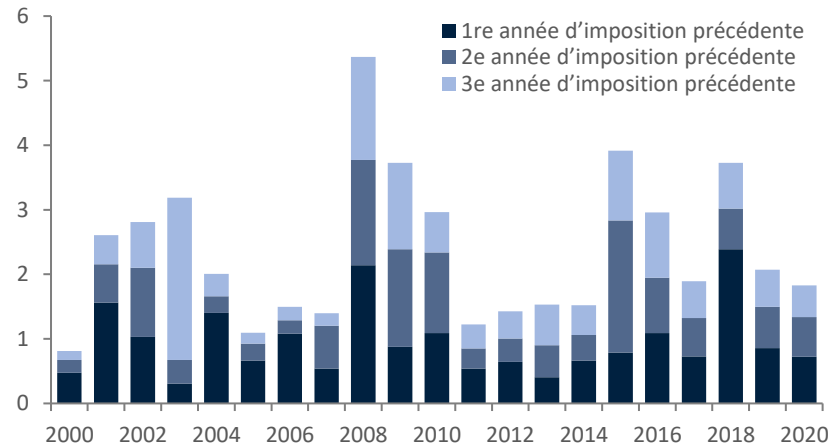
Nous estimons qu'en 2008, les reports rétrospectifs de pertes ont donné lieu à un remboursement de l'IRS de 6,8 milliards de dollars – soit une hausse de 4,4 milliards par rapport à 2007 –, ce qui représentait 14,2 % de l'IRS<sup>10</sup>. À des fins de planification financière, le montant potentiel des remboursements au cours des périodes de ralentissement économique montre combien il est important de tenir compte du nombre de pertes qui pourraient être subies et du remboursement de l'IRS qui pourrait découler de leur report rétrospectif<sup>11</sup>.

Figure 3-1 Reports rétrospectifs de pertes par les sociétés

Reports rétrospectifs de pertes d'exploitation nettes (en milliards de dollars)



Reports rétrospectifs de pertes en capital (en milliards de dollars)



Sources : Agence du revenu du Canada, Statistique Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Notes : Les données sont exprimées en exercices. Par exemple, 2019 correspond à l'année financière d'une société s'étant terminée entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020.

Les chiffres pour 2020 sont calculés au prorata en raison de données incomplètes.

### Analyse sectorielle

En général, les secteurs qui ont subi la plus grande partie des pertes totales ont également reporté rétrospectivement le montant de pertes le plus élevé et aussi obtenu le remboursement d'impôt le plus élevé à ce titre. Par exemple, les entreprises du secteur de la finance et des assurances ont reporté rétrospectivement le montant annuel moyen de pertes le plus élevé (3,2 milliards de dollars) et ont obtenu le remboursement d'impôt annuel moyen le plus élevé à ce titre, estimé à 610,9 millions de dollars<sup>12</sup>. En

moyenne, elles ont reporté rétrospectivement 24,7 % de leurs pertes (tableau 3-1).

Le secteur de la construction fait figure d'exception. En effet, il n'a généré que 5,2 % des pertes, mais il en a reporté rétrospectivement une part relativement importante (23,9 %, ou 1,1 milliard de dollars) et obtenu en moyenne des remboursements d'impôt estimés à 178,4 millions de dollars par année.

Au total et en moyenne, ces cinq secteurs ont reporté rétrospectivement des pertes de 10,2 milliards de dollars et ont obtenu des remboursements d'impôt annuels de 1,8 milliard de dollars, ce qui représente plus de 65 % des remboursements d'impôt découlant des reports rétrospectifs de pertes. Par ailleurs, les entreprises de tous les autres secteurs ont reporté rétrospectivement et collectivement, en moyenne, des pertes de 5,2 milliards de dollars (ou moins de 1 milliard de dollars individuellement) et ont obtenu des remboursements d'impôt totaux estimés à 915,2 millions de dollars.

Tableau 3-1 Reports rétrospectifs de pertes annuels moyens les plus élevés, par secteur, de 2000 à 2020

	Reports rétrospectifs de pertes moyens	Remboursements d'impôt moyens par année	Part des pertes totales	% des pertes reportées rétrospectivement
Finance et assurances	3,2 milliards \$	610,9 millions de \$	14,3 %	24,7 %
Fabrication	2,8 milliards \$	440,2 millions de \$	13,6 %	22,4 %
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	1,6 milliard \$	271,7 millions de \$	16,0 %	10,7 %
Gestion de sociétés et d'entreprises	1,5 milliard \$	253,1 millions de \$	14,4 %	11,4 %
Construction	1,1 milliard \$	178,4 millions de \$	5,2 %	23,9 %
Tous les autres secteurs*	5,2 milliards \$	915,2 millions de \$	36,5 %	15,5 %

Sources : Agence du revenu du Canada, Statistique Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : La part des pertes totales a été calculée en fonction du total des pertes d'exploitation nettes et des pertes en capital.

\*Les reports rétrospectifs de pertes moyens et les remboursements annuels moyens pour tous les autres secteurs correspondent à leur total combiné. Le pourcentage de reports rétrospectifs de pertes est calculé en pourcentage des pertes totales et représente la moyenne des secteurs.

Comme il est indiqué précédemment, pendant les ralentissements économiques, les entreprises utilisent plus les pertes. En fait, près des deux tiers des secteurs analysés ont reporté rétrospectivement plus de pertes durant ces périodes<sup>13</sup>. Par exemple, en 2008, les entreprises du secteur de la finance et des assurances ont reporté rétrospectivement 87,5 % de leurs pertes d'exploitation nettes, contre 28,9 % en moyenne, et en 2003, 50,6 % de leurs pertes en capital, contre 15,8 % en moyenne.

## 4. Reports prospectifs de pertes

---

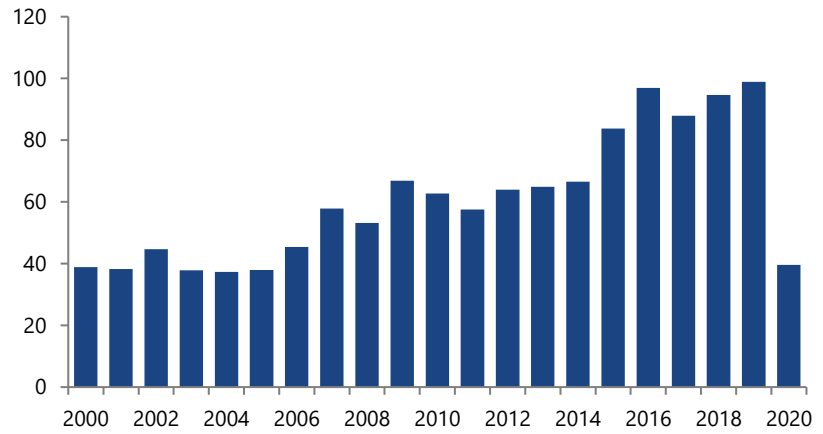
De 2000 à 2020 et en moyenne, les sociétés ont reporté prospectivement, aux fins du calcul de l'impôt sur le revenu, 82,2 % de leurs pertes d'exploitation nettes<sup>14</sup>. Cela correspond à 60,9 milliards de dollars de pertes reportées en moyenne chaque année (figure 4-1). De ce montant, 44,8 % ont été déduits ultérieurement<sup>15</sup>, 37,1 % restent à utiliser et 18,1 % n'ont jamais été utilisés.

Les entreprises ont reporté à des années ultérieures 88,2 % de leurs pertes en capital, ce qui correspond, en moyenne, à des reports prospectifs de 17,6 milliards de dollars par année. De ce montant, 31,0 % ont été déduits ultérieurement, 35,3 % restent à utiliser et 33,7 % n'ont jamais été utilisés.

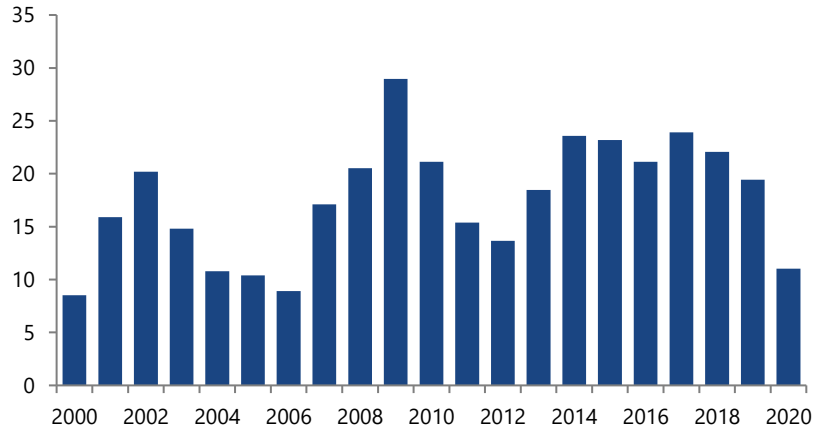
La première sous-section ci-dessous fournit des estimations du montant des déductions pour reports prospectifs de pertes et du nombre d'années qu'il faut aux entreprises pour les utiliser. La deuxième sous-section présente des estimations du montant des pertes reportées prospectivement et non utilisées au cours d'une année donnée.

Figure 4-1 Reports prospectifs de pertes par les sociétés

Reports prospectifs de pertes d'exploitation nettes (en milliards de dollars)



Reports prospectifs de pertes en capital (en milliards de dollars)



Sources : Agence du revenu du Canada, Statistique Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Notes : Les données sont exprimées en exercices. Par exemple, 2019 correspond à l'année financière d'une société s'étant terminée entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020.

Les chiffres pour 2020 sont calculés au prorata en raison de données incomplètes.

## 4.1 Déductions pour reports prospectifs de pertes

---

De 2000 à 2019, au total, les reports prospectifs de pertes d'exploitation nettes et de pertes en capital sont passés de 20,8 à 46,8 milliards de dollars, soit une hausse de 4,4 % par année en moyenne (figure 4-2).

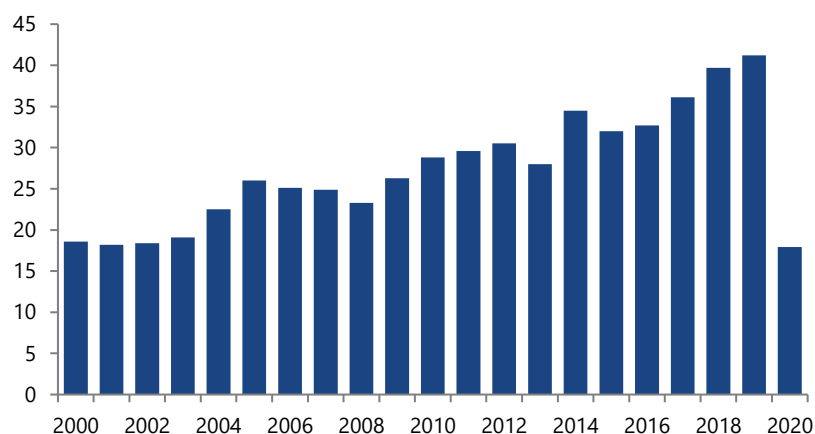
Les sociétés ont déduit annuellement, en moyenne, 27,3 milliards de dollars (ou 44,8 %) des pertes d'exploitation nettes qu'elles avaient reportées à des années ultérieures et 5,5 milliards de dollars (ou 31,0 %) des pertes en capital qu'elles avaient reportées à des années ultérieures. En moyenne, cela correspond à 32,8 milliards de dollars de déductions fiscales totales par année, ce qui réduit les recettes de l'IRS de 5,3 milliards de dollars (ou 14,4 %)¹⁶.

Les déductions pour reports prospectifs de pertes d'exploitation nettes montrent une tendance à la hausse qui s'atténue pendant les ralentissements économiques. En moyenne, elles ont diminué de 6,6 % pendant la bulle Internet, la crise financière mondiale et le choc pétrolier de 2015-2016. Par ailleurs, les déductions pour reports prospectifs de pertes en capital fluctuent plus et elles ont diminué, en moyenne, de 36,9 % au cours des mêmes périodes. Cela tient à la baisse des revenus des sociétés pendant les ralentissements qui limite l'utilisation de déductions pour reports prospectifs de pertes.

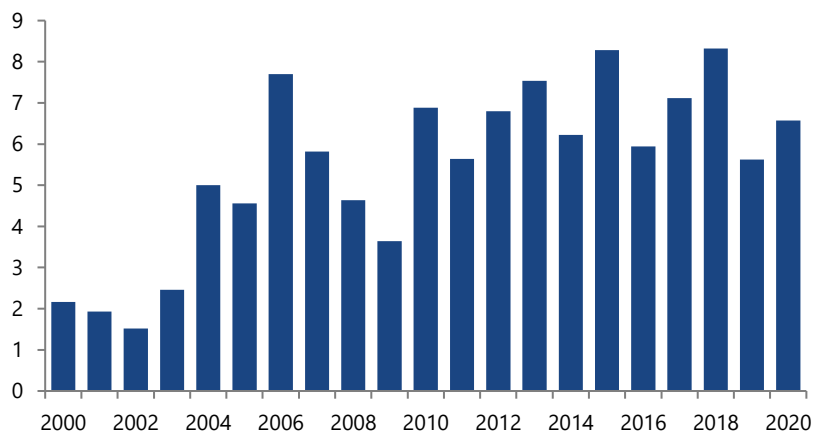
Nous estimons qu'en moyenne, les remboursements d'impôt découlant des reports rétrospectifs de pertes et les déductions pour reports prospectifs de pertes combinés ont réduit les recettes publiques au titre de l'IRS de 8 milliards de dollars par année de 2000 à 2020 (ou 21,6 % par année). Toutefois, d'importants écarts ont été observés au cours de cette période. Par exemple, nous estimons qu'en 2008, les remboursements d'impôt découlant des reports rétrospectifs de pertes et les déductions pour reports prospectifs de pertes ont réduit les recettes publiques au titre de l'IRS de 6,8 milliards de dollars et de 4,9 milliards de dollars, respectivement, réduisant collectivement l'IRS de 37,4 %.

Figure 4-2 Déductions pour reports prospectifs de pertes

Déductions pour reports prospectifs de pertes d'exploitation nettes (en milliards de dollars)



Déductions pour reports prospectifs de pertes en capital (en milliards de dollars)



Sources : Agence du revenu du Canada, Statistique Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Les données sont exprimées en exercices. Par exemple, 2019 correspond à l'année financière d'une société s'étant terminée entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020. Les chiffres pour 2020 sont calculés au prorata en raison de données incomplètes.

### Analyse sectorielle

Comme pour les reports rétrospectifs de pertes, les secteurs qui ont subi la plus grande partie des pertes totales ont également, en moyenne, déduit le montant le plus élevé de pertes reportées prospectivement et obtenu le remboursement d'impôt le plus élevé. Par exemple, les entreprises du secteur de la finance et des assurances sont celles qui ont déduit le montant annuel moyen de pertes reportées prospectivement le plus élevé (5,2 milliards de dollars), ce qui leur a valu la plus grande économie d'impôt, soit 979,4 millions de dollars par année. En moyenne, elles ont déduit 52,1 % des pertes qu'elles avaient reportées à des années ultérieures (tableau 4.1).

Le secteur de l'information et de la culture fait figure d'exception. En effet, il n'a généré que 5,1 % des pertes, mais il en a déduit une part relativement



importante (63,6 % ou 2,6 milliards de dollars), ce qui lui a valu une économie d'impôt annuelle de 400,9 millions de dollars.

Au total, ces cinq secteurs ont déduit en moyenne 20,7 milliards de dollars de pertes reportées prospectivement et économisé 3,5 milliards de dollars en IRS par année, ce qui représente plus de 66 % du total des déductions pour reports prospectifs de pertes. Les entreprises de tous les autres secteurs ont déduit collectivement, en moyenne, 12,1 milliards de dollars de pertes reportées prospectivement (soit moins de 2 milliards de dollars individuellement) et ont économisé 1,8 milliard de dollars en IRS.

Tableau 4-1

Déductions annuelles moyennes les plus élevées au titre des reports prospectifs de pertes, par secteur, de 2000 à 2020

	Déductions moyennes pour reports prospectifs de pertes	Économies d'impôt annuelles moyennes	Part des pertes totales	% des pertes reportées prospectivement et déduites
Finance et assurances	5,2 milliards de \$	979,4 millions de \$	14,3 %	52,1 %
Fabrication	4,7 milliards de \$	750,1 millions de \$	13,6 %	49,0 %
Gestion de sociétés et d'entreprises	4,3 milliards de \$	721,6 millions de \$	14,4 %	36,4 %
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	3,9 milliards de \$	679,8 millions de \$	16,0 %	29,8 %
Information et culture	2,6 milliards de \$	400,9 millions de \$	5,1 %	63,6 %
Tous les autres secteurs*	12,1 milliards de \$	1 778,1 millions de \$	36,6 %	42,7 %

Sources : Agence du revenu du Canada, Statistique Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : La part des pertes totales a été calculée en fonction du total des pertes d'exploitation nettes et des pertes en capital.

\*Les reports prospectifs de pertes moyens et les économies d'impôt annuelles moyennes pour tous les autres secteurs correspondent à leur total combiné. Le pourcentage de pertes reportées prospectivement et déduites est calculé en pourcentage des reports prospectifs de pertes totaux et représente la moyenne du secteur.

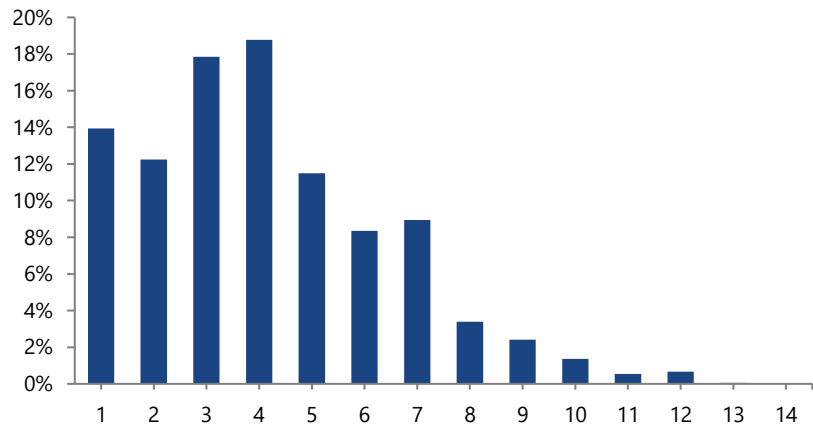
### Nombre moyen d'années nécessaires pour utiliser les déductions pour reports prospectifs de pertes

En ce qui concerne les pertes des sociétés qui ont été reportées à des années ultérieures et déduites de 2000 à 2020, nous estimons qu'il a fallu en moyenne aux entreprises 4,2 ans pour déduire les pertes d'exploitation nettes et 5,4 ans pour déduire les pertes en capital (figure 4-3).

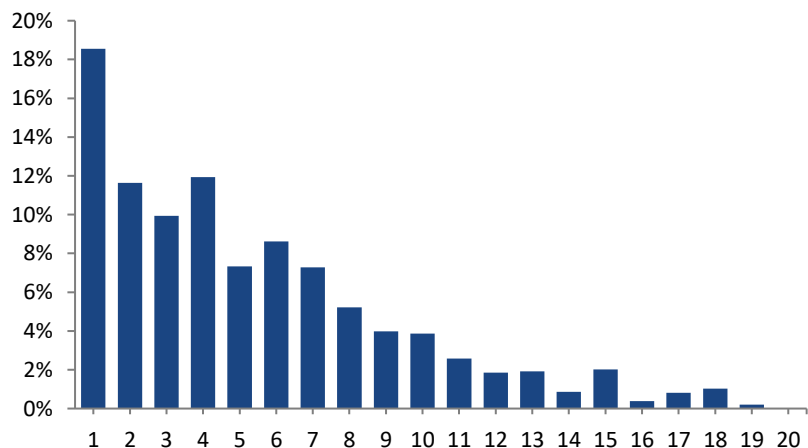
Figure 4-3

Répartition des déductions pour reports prospectifs de pertes selon le nombre d'années écoulées depuis que les pertes ont été subies

#### Pertes d'exploitation nettes



#### Pertes en capital



Sources : Agence du revenu du Canada, Statistique Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Toutefois, cette durée varie d'un secteur à l'autre et dépend de l'ampleur des pertes subies par les entreprises.

Nous constatons sans surprise que les entreprises qui ont subi des pertes plus légères de 2000 à 2020 les ont utilisées rapidement, tandis que celles qui ont subi des pertes plus importantes ont généralement mis plus de

temps à le faire<sup>17</sup>. Par exemple, pour ce qui est des pertes d'exploitation nettes, les entreprises du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, du secteur des services publics et du secteur des arts, qui ont chacun subi moins de 2 % des pertes totales, ont pu utiliser ces pertes en 3,2 ans, en moyenne (tableau 4-2). Les entreprises du secteur de la fabrication, du secteur de l'exploitation minière et du secteur de la gestion, qui ont collectivement généré plus de 40 % des pertes, ont toutefois eu besoin d'une année et demie de plus, en moyenne, pour utiliser leurs pertes.

De même, en ce qui concerne les pertes en capital, les entreprises du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale et du secteur des services administratifs, qui ont chacun subi moins de 2 % des pertes totales, ont réussi à les utiliser en 3,3 ans, en moyenne. Cependant, les entreprises des secteurs de la fabrication et de la finance, qui ont subi 10,4 % et 21,9 % des pertes, respectivement, ont eu besoin de presque deux fois plus de temps pour utiliser leurs pertes.

Les entreprises du secteur de la finance et des assurances semblent être plus stratégiques dans l'utilisation de leurs pertes. Bien qu'elles aient subi environ 12 % des pertes d'exploitation nettes totales enregistrées au cours de la période allant de 2000 à 2020, elles ont réussi à utiliser ces pertes relativement plus rapidement que les entreprises de secteurs qui ont subi des pertes moins élevées ou de même ampleur.

Les entreprises de la plupart des secteurs ont utilisé leurs pertes d'exploitation nettes plus rapidement que leurs pertes en capital. En moyenne, il leur a fallu sept ans pour utiliser 90 % des pertes d'exploitation nettes qu'elles avaient reportées à des années ultérieures et 11 ans pour les pertes en capital.

Tableau 4-2 Utilisation des déductions pour reports prospectifs de pertes dans certains secteurs, de 2000 à 2020

	Nombre moyen d'années		% des pertes totales	
	Exploitation nette	Capital	Exploitation nette	Capital
Arts	2,8	4,0	0,9	0,3
Services publics	3,2	4,6	1,6	0,5
Finance	3,6	6,6	12,2	21,9
Soins de santé et assistance sociale	3,7	3,6	0,8	1,0
Services administratifs	4,1	3,1	2,1	1,9
Fabrication	4,3	6,3	14,4	10,4
Exploitation minière	4,7	5,0	16,0	16,2
Gestion	5,1	4,8	11,0	26,9
Tous les autres secteurs*	4,0	4,9	3,7	1,9

Sources : Agence du revenu du Canada, Statistique Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : \*Le pourcentage des pertes reportées prospectivement de tous les autres secteurs représente une moyenne. Le secteur de l'administration publique et le secteur du commerce de détail sont exclus de cette moyenne en raison de la confidentialité des données.

## 4.2 Pertes reportées prospectivement et non utilisées au cours d'une année donnée

---

Les entreprises ne sont pas toujours en mesure d'utiliser au cours d'une année certaines des pertes qu'elles ont reportées prospectivement qui sont alors « perdues ». Cette situation peut s'expliquer, entre autres, par l'expiration des pertes, la dissolution des entreprises ou la radiation des pertes à la suite de l'élimination de la branche d'activité qui les a générées. Dans le cas des pertes en capital, les pertes reportées prospectivement sont également perdues à la vente des entreprises (les pertes en capital n'expirent pas)<sup>18</sup>.

Au cours de la période allant de 2000 à 2020, nous constatons qu'en moyenne, 11,0 milliards de dollars ou 18,1 % des pertes d'exploitation nettes reportées prospectivement et 5,9 milliards de dollars ou 33,7 % des pertes en capital reportées prospectivement ont été perdus chaque année.

Par ailleurs, notre analyse montre que de 2000 à 2011, en moyenne, 77 000 entreprises ont vu 8,8 milliards de dollars de leurs pertes d'exploitation nettes expirer par année pour un total de 106,1 milliards de dollars pour l'ensemble de la période.

Nous remarquons que la valeur des pertes d'exploitation nettes expirant au cours d'une année donnée dépend du cycle économique, ainsi que des modifications législatives existantes et annoncées.

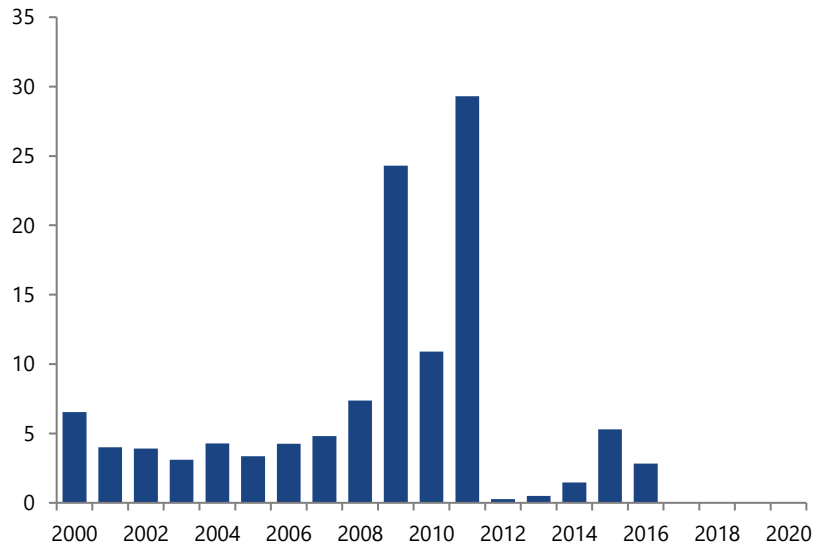
Pour l'ensemble de la période étudiée, soit de 2000 à 2020, les pertes expirées ont été le plus élevées en 2009 (24,3 milliards de dollars) et en 2011 (29,3 milliards de dollars) en raison des effets combinés de la bulle Internet et de la crise financière mondiale (figure 4-4). Pendant la bulle Internet (2001-2003), de nombreuses entreprises technologiques ont subi des pertes importantes qu'elles n'ont pas été en mesure de déduire entièrement. Elles ont donc reporté une grande partie de ces pertes sur les sept années suivantes, jusqu'à leur expiration entre 2009 et 2011<sup>19</sup>. En outre, la crise financière mondiale de 2008-2009 a entraîné une diminution des revenus des entreprises et une augmentation de leurs pertes, ce qui les a empêchées d'utiliser les pertes reportées des années précédentes avant leur expiration.

Après 2012, la valeur des pertes arrivant à expiration était soit nulle, soit presque nulle en raison de deux modifications législatives apportées au nombre maximal d'années sur lesquelles les pertes d'exploitation nettes pouvaient être reportées. En effet, le nombre maximal d'années sur lesquelles les pertes d'exploitation nettes subies en 2004 et en 2005 pouvaient être reportées est passé de sept à dix ans en 2004, puis à 20 ans en 2006. Ainsi, les pertes d'exploitation nettes subies en 2006 ou après n'expireront qu'à partir de 2026.

Figure 4-4

## Expiration des pertes d'exploitation nettes reportées, par année d'expiration

En milliards de dollars



Sources : Agence du revenu du Canada, Statistique Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Les données sont exprimées en exercices. Par exemple, 2019 correspond à l'année financière d'une société s'étant terminée entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020.

## 5. Stock de pertes reportées prospectivement

---

Au cours d'une année donnée, à mesure que les sociétés subissent des pertes d'exploitation nettes et des pertes en capital et qu'elles décident de reporter une partie de ces pertes à des années ultérieures, le stock total de pertes reportées prospectivement augmente, toutes choses étant égales par ailleurs. L'augmentation de ce stock dans l'économie est toutefois quelque peu limitée, car les entreprises utilisent certaines de ces pertes comme déductions et qu'une autre partie est « perdue » (par exemple, en raison de leur expiration).

Du point de vue de la planification financière, le stock de pertes reportées prospectivement représente un risque financier, car les sociétés rentables peuvent utiliser une partie, voire la totalité, de ces pertes accumulées pour réduire l'impôt qu'elles doivent payer au cours de l'année.

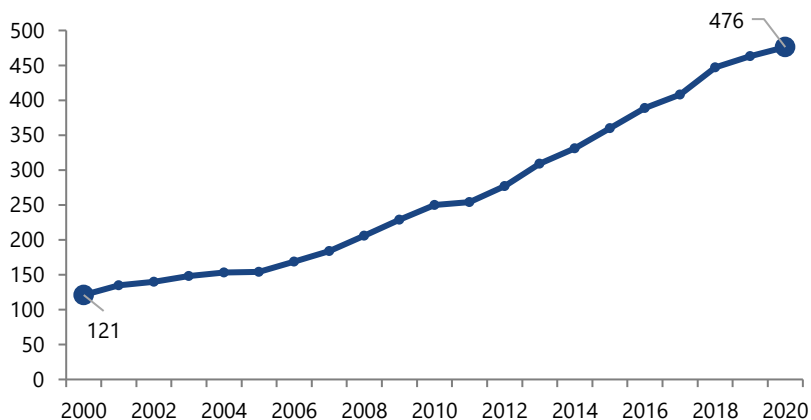
Le stock de pertes d'exploitation nettes et de pertes en capital reportées prospectivement a augmenté de façon constante de 2000 à 2020, soit de près de 7,1 % par année en moyenne (figure 5-1). La plupart des entreprises (92 %) ont reporté des pertes à des années ultérieures parce qu'elles n'étaient pas en mesure de générer un revenu imposable suffisant pour les utiliser. À compter de 2026, nous prévoyons que le stock de pertes augmentera plus lentement, car certaines des pertes subies en 2006 et après commenceront à expirer.

Pendant les ralentissements économiques, le stock de pertes en capital a augmenté plus rapidement que celui des pertes d'exploitation nettes (23,7 % et 11,6 %, respectivement, en moyenne). Cette situation pourrait s'expliquer par la liquidation des actifs des entreprises suivant la réduction de leur taille ou leur fermeture dues aux ralentissements économiques.

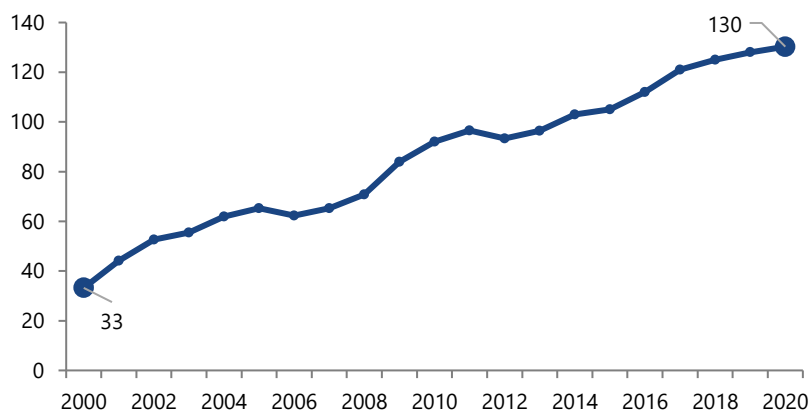
Figure 5-1

## Stocks de pertes d'exploitation nettes et de pertes en capital reportées prospectivement

Pertes d'exploitation nettes (en milliards de dollars)



Pertes en capital (en milliards de dollars)



Sources : Agence du revenu du Canada, Statistique Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Les données sont exprimées en exercices. Par exemple, 2019 correspond à l'année financière d'une société s'étant terminée entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020.

Afin d'établir un indicateur du risque financier pour les recettes de l'IRS, nous comparons le stock de pertes reportées prospectivement aux recettes publiques au cours d'une année donnée.

Le stock combiné de pertes d'exploitation nettes et de pertes en capital reportées prospectivement en pourcentage des recettes fédérales est passé de 70,8 % en 2000 à 171,7 % en 2020 (figure 5-2)<sup>20</sup>.

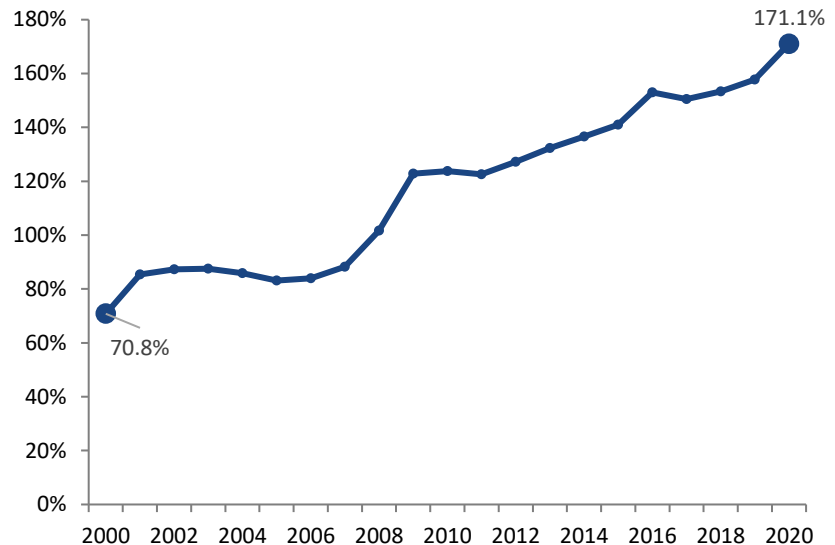
Compte tenu de l'expérience passée, 12,3 milliards de dollars du stock actuel de pertes inutilisées pourraient être utilisés à titre de déductions au cours d'une année donnée, ce qui réduirait annuellement les recettes de l'IRS de 1,7 milliard de dollars de plus, soit 2,1 % de nos projections des recettes de l'IRS d'octobre 2022<sup>21</sup>.



Compte tenu de l'ampleur du stock de pertes reportées prospectivement, si plus d'entreprises que par le passé généraient un revenu imposable suffisant, les déductions pour reports prospectifs de pertes seraient plus importantes, ce qui réduirait l'assiette fiscale du gouvernement et les recettes de l'IRS.

Figure 5-2

Stock combiné de pertes d'exploitation nettes et de pertes en capital reportées prospectivement, en pourcentage des recettes fédérales



Sources : Agence du revenu du Canada, Statistique Canada et Bureau du directeur parlementaire du budget.

Note : Ces parts ont été calculées en fonction des montants totaux des pertes d'exploitation nettes et des pertes en capital.

Il ressort de l'examen de la composition du stock de pertes reportées prospectivement que les entreprises qui ont reporté le plus de pertes à des années ultérieures sont celles qui ont subi les pertes les plus élevées au cours de la période allant de 2000 à 2020. Les entreprises du secteur de la finance, du secteur de l'exploitation minière, du secteur de la fabrication et du secteur de la gestion de sociétés ont généré collectivement plus de 55 % du stock total de pertes d'exploitation nettes et de pertes en capital reportées prospectivement. Trois de ces quatre secteurs (celui de la finance étant exclu) sont également ceux qui prennent le plus de temps pour déduire les pertes qu'ils ont reportées et sont donc moins susceptibles de réagir aux modifications apportées aux mesures d'incitation financière<sup>22</sup>.

En revanche, les entreprises qui reportent prospectivement le moins de pertes, comme celles du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, du secteur des services publics et du secteur des arts (qui représentent chacun moins de 2 % du stock total de pertes reportées prospectivement) utilisent plus rapidement les pertes qu'elles ont reportées et sont donc plus susceptibles de réagir aux modifications apportées aux mesures d'incitation financière.

## Annexe A : Données et méthodologie

---

Pour les besoins de la présente analyse, nous avons utilisé des données administratives de l'Agence du revenu du Canada (ARC) obtenues par l'intermédiaire du Centre canadien d'élaboration de données et de recherche économique (CDRE) de Statistique Canada. Nous nous concentrons, en particulier, sur les données de l'annexe 4 et de l'annexe 200 du formulaire T2 – Déclaration de revenus des sociétés.

Nous avons défini plusieurs variables pour analyser l'utilisation des pertes (règles sur les reports rétrospectifs et prospectifs de pertes) par les sociétés et leur répartition dans le temps et entre les secteurs. Nous avons ensuite évalué l'évolution du stock de pertes reportées prospectivement. Une description des variables et de la méthodologie utilisée pour leur calcul est fournie à la sous-section A.1 ci-dessous.

Nous avons également réalisé une analyse longitudinale à l'échelle de l'entreprise, en supposant une utilisation du stock de pertes selon le principe du premier entré, premier sorti (PEPS), afin de déterminer le nombre d'années qu'il faut à une entreprise pour utiliser les pertes qu'elle a subies<sup>23</sup> au cours d'une année donnée, qu'elle a reportées à des années ultérieures et qu'elle a déduites. Nous avons ensuite calculé la répartition de l'utilisation de ces pertes.

## A.1 Utilisation des pertes des sociétés

---

Nous avons calculé la part des pertes reportées rétrospectivement au cours d'une année en divisant le montant de ces pertes par celui des pertes subies au cours de l'année (ligne 110 de l'annexe 4 du formulaire T2 pour les pertes d'exploitation nettes et somme des lignes 210 et 220 pour les pertes en capital).

Nous avons calculé le montant des pertes d'exploitation nettes reportées rétrospectivement en additionnant le montant des pertes figurant aux lignes 901 et 911, 902 et 912, et 903 et 913 de l'annexe 4 du formulaire T2.

Nous avons calculé le montant des pertes en capital reportées rétrospectivement en additionnant les lignes 951, 952 et 953 de l'annexe 4 du formulaire T2.

Le montant des déductions pour reports prospectifs de pertes d'exploitation nettes a été obtenu en additionnant le montant des pertes figurant aux lignes 130 et 135 de l'annexe 4 du formulaire T2<sup>24</sup>. Le montant des déductions pour reports prospectifs de pertes en capital correspond quant à lui à la ligne 225 de l'annexe 4 du formulaire T2.

Le montant des pertes d'exploitation nettes et des pertes en capital reportées prospectivement au cours d'une année donnée a été obtenu en déduisant le montant des pertes reportées rétrospectivement et celui des déductions pour reports prospectifs de pertes du montant total des pertes subies au cours de l'année.

Le montant des pertes d'exploitation nettes expirant au cours d'une année donnée correspond à la ligne 102 de l'annexe 4 du formulaire T2.

## A.2 Nombre d'années nécessaires pour utiliser les pertes reportées prospectivement

---

Pour estimer le nombre d'années qu'il a fallu à une entreprise pour utiliser les pertes d'exploitation nettes et les pertes en capital qu'elle a subies au cours d'une année donnée et qu'elle a reportées à des années ultérieures, nous avons fait le suivi de l'utilisation des pertes des entreprises depuis 2000, première année pour laquelle nous disposons de données dans notre base de données.

Nous avons réalisé une analyse longitudinale à l'échelle de l'entreprise, en supposant une utilisation du stock de pertes selon le principe du premier entré, premier sorti (PEPS). Le stock de pertes au début de toute année financière est égal au montant des pertes non utilisées que les entreprises reportent à l'année d'imposition en question. Si une entreprise a reporté un stock de pertes à l'année d'imposition 2000, nous nous assurons qu'elle épuise ces pertes avant d'utiliser toute nouvelle perte subie au cours de l'année d'imposition 2000 ou après. Une fois qu'elle a épuisé son stock de pertes antérieures à 2000, nous commençons à suivre l'utilisation des nouvelles pertes pour calculer le nombre d'années qu'il lui faut pour les utiliser.

Nous avons calculé le stock de pertes d'exploitation nettes et de pertes en capital reportées prospectivement chaque année en additionnant les nouvelles pertes déclarées et en déduisant les pertes reportées rétrospectivement afin d'obtenir un remboursement d'impôt et les déductions pour reports prospectifs de pertes du stock initial de pertes déclarées par le contribuable, en tenant compte de tout ajustement nécessaire<sup>25</sup>.

Le montant des pertes d'exploitation nettes déclarées au cours d'une année donnée a été obtenu en additionnant le montant des pertes déclarées aux lignes 110 et 105 de l'annexe 4 du formulaire T2. Le montant total des pertes en capital déclarées au cours d'une année donnée a quant à lui été obtenu en additionnant le montant des pertes déclarées aux lignes 210, 220 et 205 de l'annexe 4 du formulaire T2.

Notre base de données compte environ 3,3 millions d'entreprises ayant subi des pertes d'exploitation nettes et 532 000 entreprises ayant subi des pertes en capital au cours de la période allant de 2000 à 2020. Pour déterminer le temps qu'il faut en moyenne aux entreprises pour utiliser les pertes qu'elles ont reportées à des années ultérieures, nous avons éliminé celles qui n'ont jamais utilisé leurs pertes et nous nous sommes concentrés sur les entreprises restantes. Compte tenu du grand nombre d'entreprises qui ont subi des pertes d'exploitation nettes et pour gagner du temps de calcul, nous avons sélectionné au hasard un échantillon composé d'entreprises de taille comparable à notre échantillon d'entreprises ayant demandé des déductions pour reports prospectifs de pertes en capital. Ensuite, nous avons calculé le temps qu'il a fallu aux entreprises pour utiliser leurs pertes. Notre

échantillon comprend environ 356 000 entreprises ayant subi des pertes d'exploitation nettes et 335 000 entreprises ayant subi des pertes en capital.

Une analyse de la composition de notre échantillon d'entreprises ayant subi des pertes d'exploitation nettes montre qu'il représente fidèlement la véritable répartition des entreprises, à la fois sur le plan de la taille et des secteurs.

- <sup>1</sup> D'autres raisons expliquent pourquoi il est difficile de prévoir l'IRS. En effet, les revenus des sociétés fluctuent plus que ceux des ménages, le lien entre l'inflation et le revenu imposable réel est imprévisible en raison des effets complexes qu'ont les coûts des sorties de stocks, les déductions pour amortissement, ainsi que les revenus et frais d'intérêts, et les mesures d'incitation à l'investissement peuvent faire en sorte que le revenu imposable soit inférieur aux attentes à court terme, puis supérieur à celles-ci à plus long terme. En outre, les sociétés peuvent fusionner, se regrouper ou utiliser des stratégies d'établissement des prix (y compris les prix de transfert internationaux) qui peuvent avoir une incidence sur leur revenu imposable (Allen, R., R. Hemming et B.H. Potter, « Managing Government Revenues », *The International Handbook of Public Financial Management*, 2013, p. 448).
- <sup>2</sup> Nous avons constaté qu'en période de ralentissement économique, les remboursements d'impôt découlant des reports rétrospectifs de pertes augmentent, tout comme le stock de pertes reportées prospectivement. Cela exerce une pression négative immédiate sur les recettes publiques à court terme et pèse sur les recettes à long terme, car le stock de pertes reportées prospectivement augmente avec le temps.
- <sup>3</sup> Par exemple, comprendre l'utilisation des pertes fiscales pourrait aider à établir le coût des répercussions de différentes mesures d'incitation fiscale, comme l'amortissement accéléré. Les entreprises de secteurs disposant d'un stock important de pertes reportées prospectivement sont moins sensibles aux mesures d'amortissement accéléré, car elles ne font qu'accroître leur stock déjà important de pertes (qui expirent au bout de 20 ans) et ne procurent aucun avantage fiscal concret. Par conséquent, il se peut que ces entreprises préfèrent attendre d'avoir épuisé tous ces stocks avant de demander leurs déductions pour amortissement.
- <sup>4</sup> De 2000 à 2020, plus de 3,5 millions de sociétés ont subi des pertes dans l'une des six catégories suivantes : pertes d'exploitation nettes, pertes en capital, pertes agricoles, pertes agricoles restreintes, pertes sur des biens meubles déterminés et pertes comme commanditaire. Les pertes d'exploitation nettes et les pertes en capital représentent plus de 95 % des pertes totales, à l'exclusion des pertes comme commanditaire. Ces dernières sont peu élevées. Cependant, nous ne disposons pas de données sur ces pertes.
- <sup>5</sup> Avant mars 2004, les pertes d'exploitation nettes pouvaient être reportées pendant sept ans. De mars 2004 à mars 2006, elles pouvaient l'être pendant 10 ans. Pour plus de détails, voir : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-25200-pertes-autres-pertes-capital-autres-annees.html>.

- <sup>6</sup> Nous ne disposons que de données partielles pour 2020. Nous estimons que la moitié des sociétés avaient produit leur déclaration de revenus au moment de la compilation de la base de données. Au total, à ce moment-là, les pertes d'exploitation nettes et les pertes en capital s'élevaient à 31,3 milliards de dollars.
- <sup>7</sup> La plupart de ces pertes ont été reportées rétrospectivement à la troisième année.
- <sup>8</sup> Les répercussions de ces reports sur les recettes de l'IRS sont égales au montant de la perte (reportée rétrospectivement ou prospectivement) multiplié par le taux effectif de l'impôt sur le revenu des sociétés. Nous utilisons le taux d'imposition effectif moyen annuel sur la période allant de 2000 à 2020 pour calculer les répercussions fiscales des reports rétrospectifs de pertes et des déductions pour reports prospectifs de pertes. Le taux d'imposition effectif des sociétés a baissé, passant de 22,1 % en 2000 à 13,5 % en 2020.
- <sup>9</sup> L'utilisation des reports rétrospectifs de pertes est passée de 12,8 % en 2000 à 23,5 % en 2001, de 13,3 % en 2007 à 31,1 % en 2008 et de 13,0 % en 2019 à 21,8 % en 2020. D'après des données préliminaires datant de 2020. Bien que les entreprises aient subi des pertes nettement moins importantes que les années précédentes, la proportion de ces pertes reportées rétrospectivement a quand même augmenté.
- <sup>10</sup> En 2008, les pertes d'exploitation nettes reportées rétrospectivement s'élevaient à 28,1 milliards de dollars, et les pertes en capital, à 5,4 milliards de dollars.
- <sup>11</sup> Si la proportion des remboursements d'impôt découlant de reports rétrospectifs de pertes a augmenté en 2020, les pertes et le montant des remboursements ont été modestes, notamment si on les compare à ceux de la crise financière mondiale.
- <sup>12</sup> Il convient de mentionner que le secteur de la finance est l'un des secteurs les plus rentables, même si ses pertes sont plus élevées, car ses profits sont également plus élevés.
- <sup>13</sup> Le secteur de l'administration publique a été exclu de l'analyse secteur par secteur en raison de la confidentialité des données.
- <sup>14</sup> Les pertes de l'année en cours autres que les pertes en capital appliquées aux dividendes imposables de l'année en cours assujettis à l'impôt de la partie IV étaient, en moyenne, égales à 0,1 % du montant total des pertes (ou moins de 0,1 milliard de dollars).
- <sup>15</sup> La déduction pour reports prospectifs de pertes correspond aux pertes reportées prospectivement que les sociétés déduisent de leur revenu dans leur déclaration de revenus de l'année en cours. Les déductions de pertes sont demandées après le calcul du revenu net et peuvent l'être jusqu'à ce que tout revenu net positif ait été éliminé.
- <sup>16</sup> Voir la note 8.
- <sup>17</sup> Les entreprises du secteur de la finance et des assurances font exception. Bien qu'elles aient subi près de 12 % des pertes d'exploitation nettes de 2000 à 2020, elles ont réussi à les utiliser relativement plus rapidement que les entreprises des secteurs qui ont subi des pertes plus modestes ou similaires.

- <sup>18</sup> Pour plus de détails, voir les alinéas 111(4)(a) et 111(4)(b) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.
- <sup>19</sup> Le nombre d'entreprises dont les pertes ont expiré au cours de cette période s'élevait à 82 000 en 2009, à 87 000 en 2010 et à 83 000 en 2011.
- <sup>20</sup> La moitié seulement des pertes en capital sont prises en compte dans le montant combiné des pertes, car la moitié seulement des gains en capital sont imposables et donc la moitié seulement sont remboursables.
- <sup>21</sup> Établie en utilisant le taux d'imposition effectif actuel.
- <sup>22</sup> Voir la note 3.
- <sup>23</sup> Cela inclut les pertes subies par l'entreprise ou transférées lors d'une fusion ou de la liquidation d'une filiale.
- <sup>24</sup> Le montant des pertes autres qu'en capital des années précédentes appliqué au revenu de l'année en cours représente, en moyenne, plus de 99 % du montant total des pertes figurant aux lignes 130 et 135.
- <sup>25</sup> Cela comprend les rajustements indiqués aux lignes 140 et 150 de la déclaration de revenus pour les pertes autres qu'en capital et ceux indiqués aux lignes 240 et 250 de la déclaration de revenus pour les pertes en capital.